

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS117/1

S/L/53

22 janvier 1998

(98-0214)

Original: anglais

CANADA - MESURES VISANT LES SERVICES DE DISTRIBUTION DE FILMS

Demande de consultations présentée par les Communautés européennes

La communication ci-après, datée du 20 janvier 1998, adressée par la Délégation permanente de la Commission européenne à la Mission permanente du Canada et à l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:4 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Les Communautés européennes et leurs Etats membres nous ont chargés de demander l'ouverture de consultations avec le gouvernement canadien, conformément à l'article 4 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends et à l'article XXIII de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), au sujet des mesures visant les services de distribution de films que le gouvernement canadien applique.

Ces mesures comprennent la Décision d'orientation de 1987 sur la distribution de films et son application aux sociétés européennes. Il apparaît qu'elles contreviennent aux articles II (Traitement de la nation la plus favorisée) et III:1 (Transparence) de l'AGCS.

Nous attendons votre réponse à cette demande et souhaitons qu'une date mutuellement acceptable puisse être fixée pour les consultations.
